

BULLETIN D'INSCRIPTION / RECU D'ARRHES (Conserver un double de ce bulletin avant de nous le renvoyer)

Contrat de vente d'un forfait touristique : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessus, conformément aux conditions de vente figurant au verso du présent document.

INTITULE DU SEJOUR :
DATES CHOISIES :
LIEU DE DEPART ET D'ARRIVEE :
SI AERIEN : LIEU DE DEPART AUTRE QUE PARIS. NOUS PRECISER PAR ORDRE DE PREFERENCE LES VILLES SOUHAITEES (AVEC SUPPLEMENT)
INSCRIPTION
Premier Participant
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Date de naissance :
Profession *:
Pièce identité : (celle que vous emporterez avec vous) : Passeport / Carte Nationale d'identité (rayez la mention inutile)

N°*

Délivré le*

Délivré par*

Expire le*

* mentions à remplir obligatoirement pour les participants à un voyage à l'étranger

Deuxième Participant
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Date de naissance :
Profession *:
Pièce identité : (celle que vous emporterez avec vous) : Passeport / Carte Nationale d'identité (rayez la mention inutile)

N°*

Délivré le*

Délivré par*

Expire le*

* mentions à remplir obligatoirement pour les participants à un voyage à l'étranger

Contacts :

	Avant votre séjour	8 jours avant votre séjour (si différent de votre domicile)	Amis/Parents à contacter en cas d'urgence NOM : Parenté :
Tél domicile :			
Tél Travail :			
Portable :			
Mail :			

PRIX DU VOYAGE Estimé à la date d'inscription

. Prix unitaire x €

. Assurances..... €

OUI NON Assistance rapatriement 0.9%

OUI NON annulation + bagages 3.1 %

Si vous optez pour les deux assurances
« l'interruption de séjour » est offerte.

. Frais de Dossier * 15...€

. Supplément chambre single x €.

* Les frais de dossier reste acquis à l'agence en cas
d'annulation de la part du client ou de l'agence

PAIEMENT : 30 % à l'inscription / solde à 30 jours du départ ou
l'intégralité à - de 30 jours

A L'ORDRE DE : AMAROK – l'esprit nature

CHEQUE
BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

CARTE

TOTAL €

Acompte de 30% € versé ce jour,

Solde de : € à régler 30 jours avant départ

SI VOUS NE DESIREZ PAS SOUSCRIRE A NOTRE ASSURANCE rapatriement /secours - NOUS COMMUNIQUER OBLIGATOIREMENT une
attestation.

Nom de l'Assurance :

N° du contrat :

tel assistance 24H/24H :

TRANSPORT /VISITE / EXCURSION / HEBERGEMENTS/ NOURRITURE : inclus /non inclus_Caractéristiques, moyens, catégorie selon programme
fourni par l'organisateur

FORMALITES DE POLICE ET SANITAIRE. Il appartient au participant de vérifier la validité des documents et vaccins nécessaires auprès des autorités
compétentes (consulat, ambassade...)

REPRESENTANT LOCAL : il vous sera communiqué sur votre dossier de voyage après votre inscription.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Ce voyage est soumis à un nombre minimal de 4 personnes et vous
serez avisés au plus tard 21 jours avant le départ) en cas d'annulation
(une autre proposition vous sera alors faite pour éviter autant que
possible d'annuler. Un supplément peut être applicable pour un groupe
de 4 personnes

REVISION DU PRIX au plus tard 30 jours avant départ

DEVISE..... Taux de référence :=

..... Euros Part ré-évaluable%

Prestations terrestre et aériennes suivant le nombre de
participation conformément au programme de l'organisateur,

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES :

De votre part : réservations demandées :

.....
.....
.....
.....

De l'organisateur : : réservations acceptées et commandées en votre
nom

.....

Merci de nous signaler si :

vous avez une allergie :

vous suivez un traitement médical :

Je soussigné (nom et prénom) _____ certifie avoir pris
connaissance des conditions particulières de vente de voyages figurant au verso, avoir reçu la fiche technique et les accepter.
D'autre part, je suis conscient que durant ce voyage, je peux courir certains risques dus notamment à l'isolement et
l'éloignement de tout centre médical et je certifie avoir le niveau requis et être en bonne santé et avoir remis les certificats
médicaux exigés.

« Lu et approuvé » en lettre manuscrite - date et signature

Le

INSCRIPTION : L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à notre association et à nos conditions générales. Toute inscription doit être remplie et signée par le participant en double exemplaire, accompagnée d'un acompte de 30 % ajouté des assurances choisies. La réception de cet acompte n'implique la réservation que dans la limite des places disponibles. En cas d'acceptation, nous vous ferons parvenir une facture valant confirmations. Le solde devra être réglé 30 jours avant la date du départ. En cas d'inscription à moins de 30 jours du départ, la totalité sera versée dès la demande de réservation. Nous n'accusons pas réception des soldes. La cotisation annuelle est offerte.

PRIX : Le client reconnaît avoir pris connaissance des informations relatives aux voyages qu'il a choisi, grâce à notre brochure et fiches techniques, qui lui ont été fournies préalablement à la remise de la facture. Nous mentionnons dans nos fiches techniques ce qui est compris et ce qui ne l'est pas. De façon générale, les taxes d'aéroport, les frais de vaccins, de visas, les boissons, les visites de sites et le matériel personnel ne sont jamais compris dans le prix, sauf mention écrite. Toute modification des taux de change, des transporteurs ou autres prestataires de services peut entraîner le réajustement des prix publiés et ce jusqu'à 30 jours du départ.

Prix établis à la date du 1/01/2015 sur la base du cours des changes, des tarifs aériens et des prestations au sol connus à ce jour et susceptibles de réajustement .

INFORMATION APRES INSCRIPTION

Vous recevrez une facture valant confirmation de voyage. 30 jours au plus tard avant votre départ, vous recevrez un dossier de voyage comportant tous les renseignements utiles et indispensables pour effectuer votre séjour. (heures et lieux exacts de rendez-vous, moyens d'accès pour se rendre au rendez-vous, coordonnées des représentants locaux, possibilités de co-voiturage...).

RESPONSABILITÉ :

Formalités de polices et sanitaires

Chaque participant est tenu de se plier aux formalités de police et sanitaires. Les informations ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent engager notre responsabilité. Le non respect de ces règlements, implique la seule responsabilité du participant qui prendra à sa charge les frais occasionnés.

Particularité de nos séjours et voyages

Vu le caractère sportif de nos voyages et séjours; nous ne pouvons être tenus pour responsables et redevables d'aucune indemnité, en cas de changement de dates, d'horaires ou d'itinéraires prévus, en particulier si ces modifications proviennent d'événements imprévus ou de circonstances impérieuses, impliquant la sécurité des voyageurs. Chaque participant doit se conformer aux conseils et consignes donnés par l'encadrement, nous ne pouvons être tenus pour responsables des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. L'encadrement reste le seul juge durant le séjour de modifier le programme prévu en fonction des conditions météorologiques et de la montagne, de la forme des participants; des acquis techniques. Il pourra alors être proposé un itinéraire différent ou un autre massif, les frais supplémentaires occasionnés resteront à la charge du client.

MODIFICATIONS DURANT LE VOYAGE

L'association agissant en qualité d'intermédiaire entre, d'une part, le client et les prestataires de services d'autre part. (transporteurs, hôteliers, affrêteurs, agences locales; etc..) ne saurait être confondue avec ces derniers qui, en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre. Si les dates aller et retour de votre voyage sont modifiées, en raison d'une perturbation du transport aérien, nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsables et vous demanderons une participation aux frais supplémentaires réels occasionnés. Si nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une partie des engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. Nous pouvons être amenés, lorsque les circonstances nous y contraignent, à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel à un autre, prendre un itinéraire différent ou annuler certaines prestations, sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnisation; l'acheteur ne pourra les refuser sans motifs valables.

ANNULATION - MODIFICATIONS

De votre part :

Toute annulation de votre part avant le départ doit nous parvenir par lettre recommandée avec A.R. En cas de désistement à plus de 60 jours avant votre départ, les sommes versées vous seront remboursées sauf retenue d'une somme forfaitaire de cinquante euros (50 €) par personne non remboursable par notre assurance annulation. A partir de 60 jours du départ, votre désistement entraînera les retenues suivantes :

+ de 60 jours : 50 € TTC
de 60 à 31 jours : 30 % du montant
de 30 à 21 jours : 50 % du montant
de 20 à 8 jours : 75 % du montant
de 7 jours à 0 jours : 100 % du montant

Pour certains voyages nécessitant l'achat de billet d'avion ou de bateau non remboursable et non échangeable, le montant de ce billet restera dû dès la date de votre inscription. Le montant de l'assurance n'est pas remboursable. Toute interruption volontaire du voyage de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par l'encadrement du séjour, pour niveau insuffisant ou non respect des consignes de sécurité.

En cas d'impossibilité d'effectuer le séjour, vous pouvez nous proposer une autre personne à la condition qu'elle remplisse les mêmes conditions et que nous n'ayons pas déjà engagé de réservations à votre nom. Vous êtes tenus de nous en informer entre 30 et 15 jours avant le départ par LR avec AR.

De Notre part :

Si nous devons annuler un départ pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous vous proposerions alors différentes solutions de remplacement, au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées, les frais de dossier (15€) reste acquis à l'agence de voyage. D'autre part, nos séjours étant soumis à un nombre minimal de participants, si nous devons annuler, vous en seriez informé au plus tard 21 jours avant la date prévue. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

LITIGES

Toute réclamation relative au voyage doit être adressée, par lettre recommandée avec AR dans un délai d'un mois après la date du retour .

ASSURANCES

Nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle. Il est indispensable de posséder une R.C et une garantie multirisques couvrant les frais d'annulation - rapatriement - maladie - accident de voyage - perte ou vol de bagages - secours en montagne - interruption de voyage. Nous vous proposons le contrat Europassistance. Un extrait des conditions générales des garanties vous sera communiqué avant de vous inscrire.

Tarif des assurances :

Assistance/rapatriement : 0.9%

Annulation/Bagages : 3.1 %

Si vous ne désirez pas souscrire à notre assurance rapatriement, vous devez nous communiquer les garanties et coordonnées de votre propre assurance. Être couvert en assurance rapatriement et assistance étant obligatoire pour participer à nos séjours et voyages.